

Le grand privilège de cette Œuvre est que, si un Agrégé fait plusieurs heures d'adoration dans le cours du mois, même une heure par semaine ou par jour, il pourra gagner à *chaque fois* une indulgence plénière, à condition toutefois d'avoir communiqué le matin.

3. Indulgence de 7 ans et 7 quarantaines pour ces mêmes heures d'adoration, les jours où l'on a pas communiqué.

4. Les indulgences appelées vulgairement *della Stazione del Santissimo Sacramento* qui ont été accordées à l'Ordre séraphique : par conséquent chaque fois que les Agrégés feront une visite au Très Saint Sacrement dans quelque église ou oratoire public, et réciteront *six Pater, six Ave* et *Gloria Patri*, ils pourront gagner toutes les indulgences des Stations de Rome, de Jérusalem, de Saint-Jacques de Compostelle et de l'église de la Portioncule, c'est-à-dire un nombre presque incalculable d'indulgences plénières et partielles.

5. Une *indulgence plénière* à l'article de la mort, en invoquant le saint nom de Jésus.

Ces indulgences, sauf la dernière, sont applicables aux âmes du purgatoire.

6. Les Agrégés participent en outre à toutes les prières, mérites et bonnes œuvres de la Congrégation du Très Saint Sacrement, de l'Association séculière des Prêtres-Adorateurs et des autres Associations de la Congrégation. C'est là, certes, une somme de supplications bien capable de toucher le cœur de Dieu, que celle qui monte sans relâche de ces sanctuaires où l'Hostie Sainte est jour et nuit exposée et adorée, qui s'échappe des lèvres de ces milliers de prêtres prosternés devant l'autel, dans tous les pays du monde, qui jaillit du cœur de ces fervents chrétiens unis dans une même pensée d'hommage et de réparation à Jésus-Sacrement. S'il est vrai que prier en commun, c'est doubler la force de sa prière, se mettre ainsi en union constante de désirs et de mérites avec des milliers de suppliants, n'est-ce pas assurer l'efficacité de ses demandes et attirer sur soi un écoulement continu de grâces ?

7. Enfin, après leur mort, les Agrégés ont part à un service solennel célébré chaque année à leur intention dans toutes les Églises de la Congrégation du Très Saint Sacrement, et ils ressentent ainsi, même dans l'autre vie, les bienfaits de la charité de leurs frères.

Tels sont les principaux avantages de l'Archiconfrérie du Très Saint Sacrement : quel chrétien soucieux de ses véritables intérêts ne serait heureux de se les procurer, au prix de si légers sacrifices ?

(à suivre)